

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF477

présenté par

Mme Pires Beaune, rapporteure, M. Fourage, M. Fauré, Mme Rabin et M. Calmette

ARTICLE 59

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

À l'alinéa 17, substituer au montant

« 117 millions d'euros »,

le montant :

« 180 millions d'euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement opère la coordination avec l'augmentation du montant de la DSR à hauteur de 180 millions d'euros décidée à l'article 14 de la première partie de loi de finances.